

51047

9

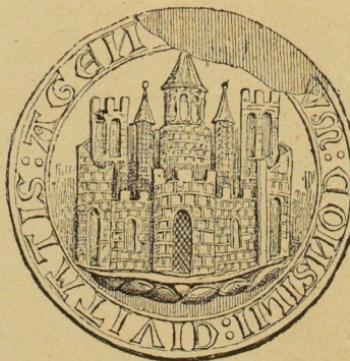
L'INVASION DE L'ARMÉE DES PRINCES EN AGENAIS

[Fin Novembre 1569-Janvier 1570]

PAR ~

M. Paul COURTEAULT

Professeur au Lycée de Bordeaux.



AGEN

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE AGENAISES

—
1898



L'INVASION DE L'ARMÉE DES PRINCES
EN AGENAIS

Extrait de la Revue de l'Agenais à 50 exemplaires.

250135



L'INVASION DE L'ARMÉE DES PRINCES EN AGENAIS.

[Fin Novembre 1569-Janvier 1570]

PAR

M. Paul COURTEAULT

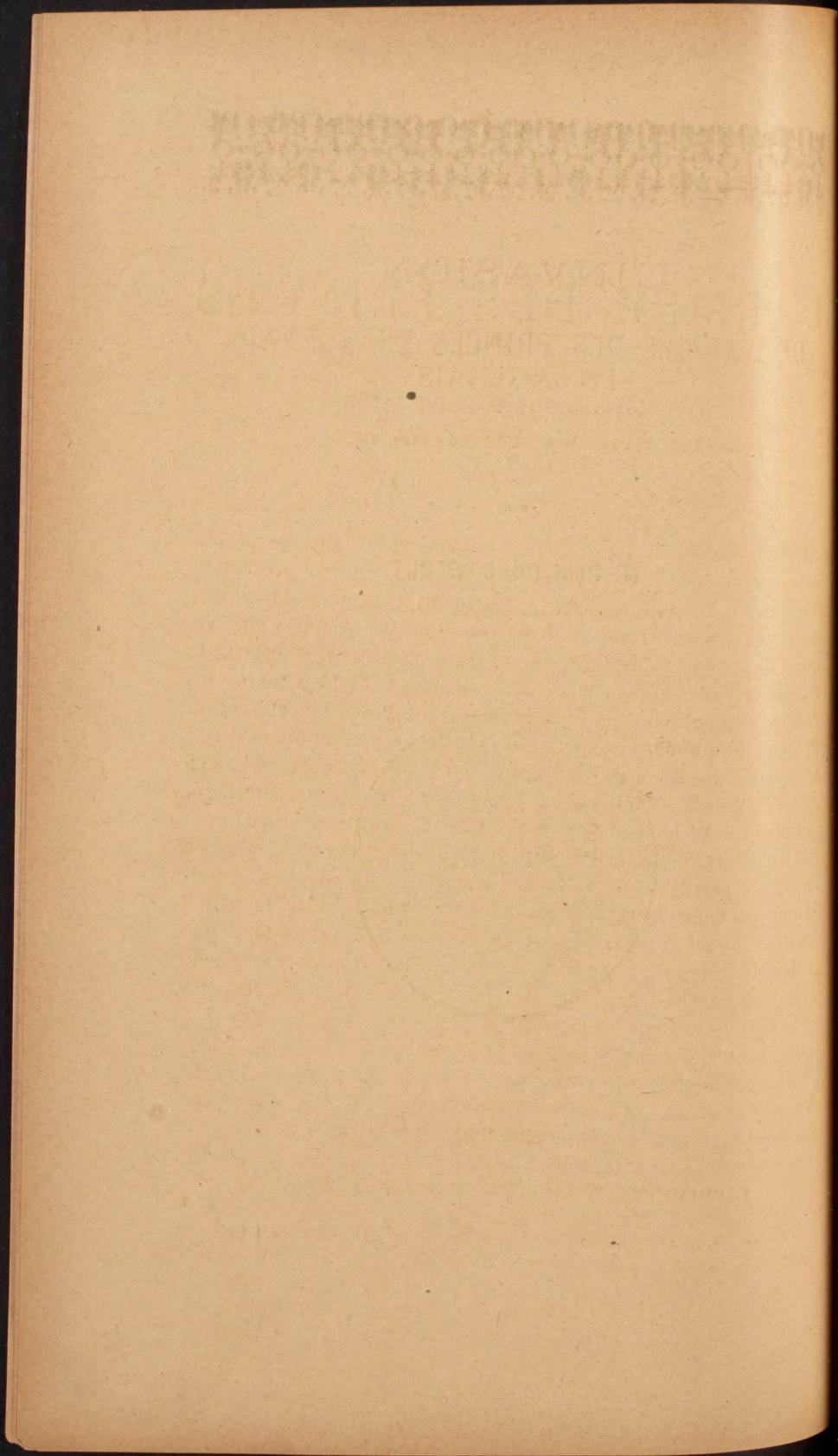
Professeur au Lycée de Bordeaux.



AGEN

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE AGENAISES

—
1898





L'INVASION DE L'ARMÉE DES PRINCES EN AGENAIS

[Fin novembre 1569 - janvier 1570]

Après la défaite de Moncontour (3 octobre 1569), l'armée protestante, commandée par les deux jeunes princes de Navarre et de Condé et par l'amiral de Coligny, descendit vers la Garonne pour tendre la main aux troupes victorieuses de Mongommery qui venaient de conquérir, après une foudroyante campagne, le Béarn, le Bigorre et la plus grande partie de la Gascogne. Le 18 octobre, les Princes, quittant Saintes, se dirigèrent vers Pons, franchirent la Dronne à Brantôme, l'Isle près de Mussidan, séjournèrent deux ou trois jours dans les marches du Périgord et du Limousin, puis passèrent la Vézère et la Dordogne ; le 29 ils occupaient Saint-Céré, campaient le 1^{er} novembre à Sainte-Colombe, traversaient le Lot à Capdenac, arrivaient le 10 à Saint-Martin, puis, descendant la vallée de la Lère par Caussade, ils entraient à Montauban, où ils se rafraîchirent quelques jours. Ils y restèrent au moins jusqu'au 22, date à laquelle Coligny écrivait à son frère, le cardinal de Châtillon, que « Messieurs les princes se portent très bien et que leur armée s'ensle de jour à autre des troupes qui leur surviennent, et se renforce de l'artillerie qu'ils ont trouvée par delà ; que leurs réistres sont fort contents et ont reçu deniers ; et, en somme, que leur armée est si rafraîchie et restaurée de la perte qu'elle avoit faite, qu'il n'y paraît plus ou bien peu » ¹. Après avoir laissé dans Montauban comme gouverneur le vicomte de Bourniquel, les Princes se remirent en marche vers l'Agenais afin de forcer le passage de la Ga-

¹ Record office, state papers, France, vol. xlvi. — Cité par le Comte H. de Laferrière, *Le Seizième Siècle et les Valois*, p. 250.

ronne et de rejoindre Mongommery arrivé à Condom dès la fin d'octobre¹.

Les capitaines catholiques se mirent en mesure de leur barrer le passage : deux d'entre eux, Damville et Monferrand, avec mollesse, un seul, Monluc, avec une activité fiévreuse et une ardeur communicative vraiment surprenantes chez un vieillard presque septuaginaire. Damville se contenta de préserver Toulouse d'un coup de main : le 1^{er} novembre il écrivait au roi, de son camp de Grenade, qu'il surveillait l'armée des princes et l'amiral dans la direction de Montauban². Du 2 au 13 novembre, durée de la session des Etats de Languedoc tenus dans la ville de Carcassonne, il « se tint à Toulouse » ou aux environs, pour veiller sur les démarches des princes de Navarre et de Condé, et de l'amiral de Coligny...³ Après la clôture des Etats, il s'enferma dans Toulouse : « Il faisoit de temps en temps quelque sortie sur l'armée des princes qu'il tâchoit de harceler, mais sentant ses forces inférieures, il n'osoit tenir la campagne»⁴. Damville, on le voit, ne fit à peu près rien pour entraver la marche de l'armée protestante. Monferrand ne fit pas davantage. Monluc lui avait demandé d'amener à Agen un secours de mille arquebusiers. Le 7 novembre arrivait à Lectoure une lettre du gouverneur de Bordeaux annonçant à Monluc que ce secours serait « dans huict jours devant Agen»⁵. Monferrand était, en effet, le 9 à Tonneins avec les mille arquebusiers et trente salades ; il poursuivit sa marche, rendue fort difficile par les partis ennemis qui couraient le long de la Garonne, jusqu'au Port-Sainte-Marie. La

¹ La Popelinière, *La vraye et entière histoire des troubles et choses memorables advenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins depuis l'an mil cinq cents soixante et deux*, A Basle, pour Barthélémy Germain, 1578, t. I, p. 365 r°. — L'auteur, qui publia la première édition de cet ouvrage à La Rochelle en 1573, l'a ensuite utilisé pour sa grande *Histoire de France* qu'il donna en 1581 (de l'Imprimerie, par Abraham H, 2 vol. in-f°), et dont les livres XI-XXIV reproduisent presque textuellement *La vraye et entière histoire des troubles*.

² Lettre de Damville au roi, du camp de Grenade, 1^{er} novembre 1569, publ. dans les *Preuves de l'Histoire de Languedoc*, édition Privat, t. XII, p. 914-917.

³ *Hist. de Languedoc*, t. XI, p. 527.

⁴ *Ibid.* p. 528.

⁵ Lettre de Monluc au roi, Lectoure, 8 novembre 1569 (*Monluc*, éd. de Ruble, t. V, p. 257).

laissant sa troupe, il poussa seul jusqu'à Agen, où il trouva Monluc. Ce dernier, sentant que le renfort amené par Monferrand n'était pas suffisant pour engager une bataille avec les princes, lui demanda simplement de lui prêter trois cents arquebusiers pour les mettre en garnison dans Agen, lui conseillant de ramener le reste vers Bordeaux et Libourne « pour garder que les ennemis ne puissent « attenter autre chose ¹. » Mais Monferrand, ayant compris que Damville se souciait peu de venir secourir Agen (il s'était borné à y envoyer son maître d'hôtel la Bruille pour savoir ce qui s'y faisait), abandonna, lui aussi, la partie, et revint à Bordeaux, où il était rentré le 20 ².

« Je demeuray en blanc, dit Monluc dans ses *Commentaires*, sans espérance d'estre secoueu de personne du monde ³. » Abandonné par Damville qui boudait à Toulouse ⁴, par Monferrand qui était rentré à Bordeaux, Monluc était dans une situation vraiment critique. Il n'était investi d'aucun commandement officiel, ayant donné sa démission de lieutenant du roi après la prise de Mont-de-Marsan (22 septembre 1569). Il ne disposait pas de forces suffisantes pour songer à « espausselet » Mongomery. Il se borna à tout faire pour retarder sa jonction avec l'armée des princes. Dans les premiers jours de novembre, il avait quitté Lectoure, où il s'était fortifié, le mois précédent, pour conserver la place la plus forte de la Gascogne, et « s'en courut » à Agen, où il apprit que l'armée des princes était arrivée à Montauban et qu'elle se disposait à venir droit à Villeneuve. Il envoya aussitôt trois compagnies occuper cette dernière ville, puis revint à Lectoure. Il n'y resta que trois ou quatre jours, car, dit-il, « ny ma vieillesse ny mon indisposition ne m'arrestoient guières en ung lieu ⁵. » Le 12 novembre, en effet, il était de nouveau à Agen, où il avait été mandé en hâte. Il trouva la ville en grand émoi : sur le bruit que les princes approchaient, les bourgeois étaient « entrés » en peur », « tout le monde commençoient à pleyer bagage », et « la ville s'en alloit abandonnée. » A peine descendu de cheval, Monluc

¹ *Monluc*, t. v, p. 258.

² Lettre du sieur de Lanssac au roi, Bordeaux, 21 novembre 1569 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. x, p. 346.)

³ *Commentaires et Lettres de Monluc*, éd. de Ruble, t. III, p. 361.

⁴ Monluc attribue son mécontentement à une lettre que lui avait écrite la noblesse de Gascogne, sans doute pour lui reprocher son inaction.

⁵ *Monluc*, t. III, p. 349-350.

réunit les notables à la maison de ville, leur annonce qu'il vient se mettre à leur tête et prononce ce beau discours qui réconforta les Agenais et les décida à ne pas abandonner leur cité¹. Mais Agen, ville dominée d'un côté par des hauteurs, était peu défendable ; Monluc n'y disposait, d'ailleurs, que de sa compagnie et d'un corps de deux cents forestiers, commandé par un Italien, le capitaine Raphaël. Aussi avait-il mandé son gendre, le baron de Fontenilles, dont la compagnie était au camp de Damville, pour renforcer la garnison d'Agen, et fait venir de Libourne et de Sainte-Foy les quatre compagnies qu'y commandait son neveu Leberon, avec ordre d'occuper le Port-Sainte-Marie et Aiguillon, sur la Garonne. C'était sur ces deux points, en effet, que l'ennemi paraissait devoir porter son effort pour forcer le passage.

Leberon arriva aussitôt après que Monserrand eut quitté Agen pour rentrer à Bordeaux, c'est-à-dire vers le 15 novembre. Monluc logea trois de ses compagnies au Port-Sainte-Marie et une à Aiguillon. Cette dernière évacua, du reste, aussitôt cette ville pour se porter à Villeneuve-d'Agen, que menaçait l'armée des princes. Un gentilhomme du pays, M. de Montazet, s'engagea à garder lui-même Aiguillon avec « le peuple ». « Or, dit l'auteur des *Commentaires*, je » faisois mener une trafique à M. de Leberon, pour donner une » escallade aux capitaines Maussier et Chassauldy, deux mauvais » garçons qui estoient à Monhurt²... » Pour préparer cette entreprise, Leberon se rendit à Aiguillon avec douze arquebusiers seulement ; mais il fut obligé de donner dix de ses hommes au commissaire des guerres, Viard, qui passait par là, pour lui « faire compagnie » jusques à ce qu'il auroit passé Thonens », « faisant estat que dans » trois heures ilz seroient de retour. » Cette circonstance, sur laquelle Monluc insiste pour pallier l'imprudence de son neveu, est confirmée par La Popelinière, qui dit simplement que Leberon manquait d'arquebusiers, « la plupart desquels peu auparavant il avoit » envoyé pour les affaires de son oncle. » Peut-être Monluc lui-même avait-il demandé à Leberon de fournir une escorte au commissaire Viard. Quoi qu'il en soit, Leberon se trouva à peu près seul

¹ *Monluc*, t. III, p. 352-356.

² *Ibid.*, t. III, p. 363. — L'enquête du syndic Boissonnade, dont nous parlerons plus loin, fait allusion aux horribles excès commis par ces deux capitaines ; elle les nomme *Manciet* ou *Mauciet* et *Chauseaulitz* ou *Chaussaulitz* (Cf. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXIX, p. 72 et 74.)

dans Aiguillon, incapable de résister à une attaque qu'il ne prévoyait d'ailleurs pas.

Le 28 novembre, vers les neuf heures du matin, les habitants de Clairac virent arriver, sur la rive opposée du Lot, quatre ou cinq trompettes qui se mirent à sonner haut : ils précédaient une troupe de douze à quinze cents chevaux, « montés, bien armés, dit un témoin oculaire, et en bel équipage à les veoys, avecques leurs cornettes déployées » ; dans le nombre il y avait, disait-on, quelques cornettes anglaises. C'était l'avant-garde de l'armée des princes, commandée par MM. de La Caze, de la Loue, de Guttinières, de Moneins et autres capitaines. Ils avaient sous leurs ordres, d'après Monluc, sept ou huit cornettes de gens à cheval, avec lesquelles, partis de Lauzerte, ils avaient fait d'une seule traite « neuf grandz lieues, et n'avoient repeu que environ une heure à Haute-Faye. Bref, ilz firent une cavalcade de gens de guerre et environnarent Aiguillon. » La Loue, maréchal de camp de l'armée des princes, ordonné, dit La Popelinière, pour la conduite de la cavalerie légère et qui d'ordinaire, devançant l'armée, luy traçoit les mauvais passages », logea sa troupe dans les villages voisins d'Aiguillon¹. La ville fut sommée deux fois, mais elle ne pouvait tenir. M. de Montazet avertit Leberon « qu'il ne la vouloit point mettre au hasard d'estre destruict et ruinée », et l'engagea à capituler. Une partie des défenseurs se sauva par dessus la muraille ; le reste se rendit. Leberon tomba aux mains des quatre chefs de l'avant-garde ennemie : ils se souvinrent qu'ils étaient des amis de Monluc, et laissèrent aller son neveu. « Ce sont, dit Monluc, des honnêtes courtoisies entre gens de guerre : mais mondit nepveu fit là ung pas de clerc, de n'avoir sceu garder ses gens pour la nécessité ; il pensoit les ennemys trop esloignés pour venir à luy. Capitaines mes compaignons, c'est ung mauvais pensement ; car il devoit considérer l'importance de la place, qui estoit sur deux rivières, et que les ennemys ne fauldroient de souhaitter ung si bon morceau, veu mesme le bon voisinaige de Cleyrac et Thonens. » L'auteur des Commentaires reconnaît qu'il eut « part à la folie » en retirant d'Aiguillon la compagnie qui l'occupait, par crainte que M. de Montazet ne l'accusât auprès du marquis de Villars d'avoir voulu simplement

¹ Le document inédit que nous suivons cite, parmi ces villages, Coleignes, Saint-Briac (canton de Bourran) et Polart : il n'a pas été possible d'identifier ce dernier nom.

faire vivre les gens de guerre aux frais de la ville¹. L'empressement de M. de Montazet à dégarnir Aiguillon et à rendre la place avait peut-être une autre cause : les chefs de l'avant-garde protestante étaient porteurs d'une sauvegarde pour sa maison².

Tandis que La Loue surprenait Aiguillon, la Caze, avec quelques capitaines, se rendit à Clairac et mit la main sur tous les bateaux. Le dessein des protestants était de faire passer le Lot à leur infanterie devant Clairac. Dans tout le pays l'alarme était chaude : les ennemis propaguaient le bruit que l'amiral et les princes, logés près de Haute-Faye, se disposaient à marcher sur Agen³. On savait que les troupes de Mongomery étaient de l'autre côté de la Garonne, vers Monheurt, prêtes à passer. La Loue, profitant du désordre du roi général, envoya dès le lendemain (29 novembre) le capitaine Vicques pour sommer le Port-Sainte-Marie, que défendaient les trois compagnies de Leberon. « Mais, dit la Popelinière, n'eut plustost donné près de la place, qu'il feut que Monluc (inférieur à tant de forces) sortoit par l'autre porte, tirant à Agen, à deux lieues de là, où il délibéroit de retirer toutes ses troupes, ce qui l'y fist entrer plus sûrement, et tous ceux qui le suivirent. » Il ne semble pas que Monluc se soit porté de sa personne au Port-Sainte-Marie ; il dit simplement qu'il retira dans Agen les trois compagnies qui y étaient logées.

Pendant que leur avant-garde, par cette pointe hardie, prenait possession des passages de la Garonne, l'amiral et les princes avaient descendu la vallée du Lot. Ils ne rencontrèrent devant eux aucun obstacle, hors Villeneuve-d'Agen, où, nous l'avons vu, Mon-

¹ Honorat de Savoie, marquis de Villars, qui succéda à Monluc comme lieutenant de roi en Gascogne, était baron d'Aiguillon par son mariage avec Françoise de Foix, fille d'Alain de Foix et de Françoise de Montpezat (abbé Alis, *Histoire de la ville d'Aiguillon*, Agen, 1895, in-8°, p. 207).

² Voir sur la surprise d'Aiguillon un rapport d'espion inédit, anonyme sans lieu ni date, mais évidemment rédigé à Clairac le 28 novembre, et publié en appendice. — Cf. aussi *Monluc*, éd. de Ruble, t. III, p. 363-366. La Popelinière (qui donne la date), *Vraye histoire des troubles*, t. I, fol. 366 v. de Thou, *Hist. univ.*, éd. française de 1734, t. V, p. 666 ; d'Aubigné, *Hist. univ.*, éd. de Ruble, t. III, p. 157.

³ Monluc assure qu' « à Lauzerte le conseil feust tenu que au parti de la ligue on s'en venoit louger à Castelsagrat, Monjoye, Saint Maurin et Férouze, « sac, et lendemain à Agen. » (t. III, p. 383).



ne avait envoyé l'une des compagnies de Lebéron pour renforcer la garnison. M. de Casseneuil y commandait; un capitaine expérimenté, la Valette, s'y trouvait aussi par hasard, lorsque les princes envoyèrent un trompette pour sommer la place. « Ledit seigneur de la Valette, dit Monluc, ordonna luy mesme la response, qui feust que la ville estoit au roy et non pas à eux, et que, s'il y avoit trompette ny tabourin qui retour nast plus, l'on les tueroit, et qu'il y avoit trop de gens de bien là dedans pour la rendre. » La nuit suivante, la Valette traversa les lignes ennemis et courut à Agen afin de demander à Monluc d'envoyer promptement un capitaine de confiance pour commander dans Villeneuve. Monluc y débêcha en toute hâte, avec le capitaine Cadriels et vingt-cinq arquebusiers, son fils le chevalier, qu'il manda de Lectoure où il l'avait laissé pour défendre cette ville avec M. de Romégas¹. Les princes tournèrent Villeneuve-d'Agen et continuèrent leur route vers la Garonne; le 11 décembre, le sieur de la Vauguyon, qui surveillait leur marche posté derrière la ligne de la Dordogne, à Lalinde, écrivait à Catherine de Médicis qu'ils avaient occupé les passages de Ste-Livrade, Castelmoron et Clairac sur le Lot; le front de leur armée s'étendait, sur la rive gauche de cette rivière, d'Aiguillon à un quart de lieue de Villeneuve; les princes étaient logés à Ste-Livrade, l'amiral à Aiguillon². Déjà une partie des troupes s'était installée au Port-Ste-Marie, que la Loue avait évacué la veille³.

Des qu'il fut arrivé au Port, Coligny s'occupa d'assurer au moyen

¹ Montluc, éd. de Ruble, t. III, p. 369-370. Le récit des *Commentaires* est confirmé par un discours que prononça Monluc, le 26 janvier 1570, devant le Parlement de Bordeaux; ce discours, conservé dans les *Registres secrets du Parlement de Bordeaux* (Bibl. mun. de Bordeaux, ms. 369, f° 313 et suiv.), est reproduit, avec quelques variantes, dans Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, p. 164-165.

² Lettre du sr de la Vauguyon à Catherine de Médicis, Lalinde, 11 décembre 1569, publiée par M. T. de Larroque, *Doc. inéd. pour servir à l'hist. de l'Agenais*, 1875, p. 104-105.

³ La Popelinière, *op. cit.*, t. I, f° 367 1^o. — La date du 10, donnée par La Popelinière, s'accorde avec une lettre de Coligny, du 24 décembre, publiée en appendice, où il est dit que l'armée est au Port-Ste-Marie depuis dix ou douze jours. — De Thou, qui avait sous les yeux les récits de Monluc et de la Popelinière, a écrit, par erreur, que l'armée des confédérés arriva au Port-Sainte-Marie le 18 novembre et y demeura jusqu'au 10 décembre (*Hist. univ.*, t. V, p. 666).

d'un pont, ses communications avec Mongomery. Ses troupes occupaient toute la ligne de la Garonne, des environs d'Agen au-delà de Marmande¹. On se mit à l'œuvre et pendant quinze jours on travailla à la construction du pont. La Popelinière nous en donne une description très précise et très détaillée : « Telle fut, dit-il, la forme » et estoffe du pont qu'ils jettèrent sur ceste eau. Ils le dressèrent » de quatorze gros pieux serrez et longs de chacun vingt-quatre » pieds, sur lesquels nombre de traverses estoient assises et fort » bien clouées, couvertes d'aisse s d'espaisseur convenable. Et par » dessus quantité de fumier, pour mieux en asseurer les chevaux, » avec les gardes d'un et d'autre costé, pour empescher qu'en une » presse les plus prochains ne tombassent en l'eau. Chacun bout du » pont avoit sa descente sur roues, pour en rendre l'entrée et issue » plus aisée, notamment à la cavallerie. Et pour en asseurer davant » tage la structure, ils l'avoient serré d'un grand nombre de chaînes de fer et de gros cables²: si bien que ces chaines le rendoyent » immobile sous la pesanteur de sa charge, lesquelles furent fourniées par les habitans d'Aiguillon, au lieu de rançon qu'on y eust » pris en deniers³. » Ce dernier détail n'est pas absolument exact: les habitants d'Aiguillon durent, pour préserver leur ville du pillage, payer une rançon de 8,000 livres, ainsi qu'en fait foi un arrêt rendu le 11 mai 1571 à Agen par Robert de Mondoulcet, commissaire député en Guienne pour l'exécution de l'édit de pacification, arrêt qui obligeait les consuls d'Aiguillon à rembourser à des marchands

¹ Voici les nouvelles que Coligny donnait à ce moment de son armée; on lit dans une lettre expédiée de la Rochelle en Angleterre : « L'amiral » écrit que l'armée des princes se trouve fort gaillarde et plus saine qu'elle » n'a été depuis un an. Ladite armée est au Port-Sainte-Marie, à trois » lieues d'Agen, et tient le bord de la rivière de la Garonne depuis les portes » d'Agen jusques par delà Marmande. Le comte de Mongomery est de » l'autre bord de la Garonne, tenant tout le pays... Les ponts sont rompus » sur la Garonne... Les reistres ont reçu un terme et se montrent dociles » les. » (*Record office, State papers, France*, vol. XLVII. — Cité par le Comte de la Ferrière, *le Seizième Siècle et les Valois*, p. 253).

² Cf. *Monluc*, t. III, p. 373. « L'on nous asseuroit que monsieur l'admiral » avoit faict faire à Thonens de grandz cables comme la jambe d'ung » homme, et er. avoit fait apporter de Montauban pareillement, et de gros » ses chaisnes, comme il estoit vrai; car, oultre les grandz cables, le pont » estoit enchaîné d'autre part. »

³ La Popelinière, *op. cit.*, t. I, fo 367 1°.

de la ville la valeur des marchandises vendues pour parfaire cette rançon¹.

Tandis que l'amiral hâtait les travaux, Monluc ne restait pas inactif. Aidé par un ingénieur, le capitaine Topiac, il faisait étendre la zone des fortifications d'Agen et, pour cela, n'hésitait pas à faire démolir les maisons et les granges qui se trouvaient près des murailles. Le 16 décembre, il rendait une ordonnance enjoignant aux consuls de loger dans les maisons des prétendus réformés, qui avaient quitté la ville à l'annonce de l'invasion de l'armée protestante, les propriétaires des maisons démolies, « parce que, dit le document, plusieurs desd. propriétaires sont pouvres gens de trébaïlh qu'y n'ont que lesd. maisons. » Les considérants de cette ordonnance prouvent que Monluc craignait une attaque sur Agen et confirment ce qu'il dit à ce sujet dans ses *Commentaires* : « Comme voyant les ennemis rebelles et sédicieux au Roy occuper la plus part des villes et plat pais du présent pais d'Agenais et qu'ilz sont près de la présent ville d'Agen et en deliberation d'icelle surprendre, etc². » En même temps, il surveillait les mouvements de l'ennemi et envoyait le sieur de Montgueyral à M. de la Vauguyon, qui, sur les instances de la Valette et des défenseurs de Villeneuve, s'était avancé jusqu'à Monflanquin, afin de l'informer qu'un fort parti de cavalerie huguenote avait déjà franchi le Lot à Clairac et marchait vers Tonneins pour, de là, se saisir du passage de la Dordogne à Sainte-Foy³. Lui-même, trop faible pour attaquer l'ennemi, battait avec sa compagnie les environs de la ville, pour l'empêcher de s'en approcher trop. C'est ainsi qu'il défit un parti de reitres, qui s'étaient « eslargis » jusqu'à un quart de lieue d'Agen, dans un village près de Monbran. De son côté, M. de Laugnac, qui défendait Puymirol, faisait des sorties fréquentes contre les cavaliers huguenots qui occupaient les villages environnants. Les pluies torrentielles qui ne cessaient pas et les boues rendaient de part et d'autre, tout engagement sérieux

¹ Ce document, tiré des Archives départementales du Lot-et-Garonne, E. Supplément, 865, II, 34, a été mentionné par M. l'abbé Alis dans son *Histoire de la ville d'Aiguillon*, p. 227.

² *Archives historiques de la Gironde*, t. xxix, p. 69-71.

³ Lettre de M. de la Vauguyon au roi, Monflanquin, 18 décembre 1569, publ. par M. T. de Larroque dans ses *Doc. inéd. pour servir à l'histoire de l'Agenais*, p. 106-108.



impossible¹. Aussi Monluc, bien qu'il parût craindre une attaque sur Agen, était-il surtout préoccupé de rompre le pont que l'amiral avait achevé de construire, et sur lequel il avait déjà commencé de faire passer plusieurs troupes de cavalerie française et allemande². Monluc réunit en son logis, « dans un petit cabinet », un conseil, composé de huit ou neuf personnes, auquel fut soumise l'idée d'un maître maçon toulousain, « qui faisoit les moulins de Monsieur le » marquis de Villars à Aiguillon. » Cet homme proposa de ruiner le pont en lançant sur la Garonne, alors fort enflée par les pluies, « ung molin d'eau, de ceulx qui estoient attachés devant la ville. » La Popelinière donne une description très minutieuse de ces moulins flottants : « Sur ceste grosse rivière, dit-il, il y a grand nombre de » moulins, coulans sur l'eau comme gros vaisseaux : sur deux des » quels la meule, roue, et toute la maison du moulin est appuyée, » et dont les bateaux sont si bien liés ensemble, que la force ne da » l'eau, ne des vents, pour impétueux qu'ils soyent, ne leur sauroit » nuire en façon quelconque : ils sont si bien attachez à la rive du » fleuve avec une grosse chaîne de fer, qui est si bien cramponnée, » que l'on diroit que le moulin seroit basti sur fermes pilotis; car » sans ceste chaine, le roide cours de la riviere les emporteroit ai » seement à val³. » Un ingénieur présent au conseil, le capitaine Topiac, qui dirigeait, nous l'avons vu, la défense d'Agen⁴, fut d'avis que l'entreprise réussirait si l'on pouvait charger le moulin avec de grosses pierres. Le conseil ne prit aucune décision ; on fit valoir qu'il serait impossible de préparer si secrètement l'entreprise que l'amiral n'en fût instruit par quelque réformé d'Agen : « Et en ceste » sorte ou autre, conclut Monluc, nous demeurasmes confus, sans » espérance d'autre remède que de nous bien dessendre. »

¹ *Monluc*, éd. Ruble, t. III, p. 367-368. — Monluc fait allusion à ces es-
carmouches dans son discours au Parlement de Bordeaux, déjà cité :
« M. de Laugnac se mit à Puymirrol, qui a bien fait son devoir. A Madailhan,
» j'y mis un archier de ma compagnie, et à Agen ne me sont venus lesdits
» ennemis bailler une seulle alarme, et n'ay lessé à dormir pour eux, et
» suis sorti de la ville d'Agen, et ay tué quelques restes (sic ; il faut cor-
riger sans doute : *restres*). »

² Voir la lettre de Coligny à l'appendice.

³ La Popelinière, *op. cit.* t. I. p^e 367 v^e.

⁴ Le 8 mai 1575, Monluc délivra au capitaine Topiac une commission, publ. par M. A. Moulié dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture d'Agen*, t. VIII, p. 21.

Damville avait été informé à Toulouse de la construction du pont. Brouillé avec Monluc, il se refusait à concerter toute action avec son ancien collègue ; mais il voulut tenter, de son côté, un effort pour empêcher la jonction des deux armées ennemis. Il décida d'envoyer, par la Garonne, au Port-Sainte-Marie, trois bateaux montés par le capitaine Saint-Projet et soixante soldats, qui devaient essayer de ruiner le pont. Le mercredi 21 décembre, entre neuf et dix heures du matin, arriva à Agen, venant de Toulouse, le commissaire des guerres Viard : il était chargé par Damville d'une mission pacifique auprès de l'amiral¹. Il amenait avec lui un trompette de maréchal. Viard communiqua secrètement les projets de Damville à Monluc : le vieux capitaine, qui avait encore sur le cœur le sanglant affront que le hautain gouverneur du Languedoc lui avait infligé à Mont-de-Marsan², vit là tout de suite une occasion excellente de se venger de son rival en le prévenant et en lui enlevant l'honneur de l'entreprise. Il fut convenu que le trompette reviendrait aussitôt du Port-Sainte-Marie à Agen pour informer Monluc de l'état du pont. Viard arriva vers les deux heures de l'après-midi au Port, juste à temps pour voir passer sur le pont trois cornettes de reitres qui venaient loger en Gascogne. Le trompette examina à loisir l'état des travaux, put juger de leur solidité et repartit pour Agen. Il y rentra le soir à neuf heures et rendit compte à Monluc : Viard était d'avis que si le capitaine Saint-Projet tentait l'entreprise, pas un de ses hommes n'échapperait, car l'ennemi était averti ; sept ou huit petites pièces d'artillerie et mille à douze cents arquebusiers gardaient les deux bouts du pont. Monluc manda aussitôt trois ou quatre personnages de confiance et leur déclela son intention « d'envoyer à bas la rivière le moulin du président Sevin³. »

¹ C'est la lettre de Coligny, publiée en appendice, qui nous l'apprend : « Monsieur le mareschal Danville m'a envoyé son secretaire Viart pour m'exorter à la paix et pour m'offrir toutes les seuretés que je vouldrois demander, et entre autres me proposant la conté de Neufchastel. »

² Voir le récit des *Commentaires*, t. III, p. 329-337.

³ Herman Sevin, sieur de Lagarde, juge-mage et président du présidial d'Agen de 1540 à 1572, s'était montré, depuis le début des troubles, favorable aux réformés ; il fut de connivence avec eux lorsqu'ils surprisent Agen dans la nuit du 16 au 17 avril 1562. Monluc l'en accuse (t. II, p. 450) et son opinion est confirmée par les procès-verbaux des assemblées du

Six soldats mariniers allèrent subrepticement, pour ne pas donner l'éveil, le détacher du bord; le pieu, auquel était fixée la chaîne, céda, entraînant l'un des hommes qui se noya. Ici il faut donner la parole à Monluc; son récit est un des plus savoureux des *Commentaires*: « Il pouvoit estre unze heures devant minuict, et, ainsin que » j'ay entendeu depuis par les ennemys mesmes, le molin arriva au » pont vers une heure; lesquelz avoient mis des centinelles une » grand demye lieue contre-mont la rivière, afin de donner l'alarme » quand le cappitaine Sainct-Projet passerait. Et comme ilz com- » mensarent à ouyr le bruit du molin, donnarent l'alarme, que in- » continent feust au Port, et commensarent à tirer force harquebou- » zades au pauvre molin, lequel ne disoit mot, mais il douna ung tel » chœq qu'il empourta tout le pont, cables, chaines et batteaux, de » sorte qu'il n'en y demeura qu'ung qui estoit attaché à la muraille » du logis de monsieur le prince de Navarre. Il alla des batteaux » jusques à Sainet Macaire, et en y a qui m'ont dit qu'il en estoit » allé jusques auprès de Bourdeaux. Ce brave molin du président » alla encores rompre ung autre molin huguenot au dessoulz de » Thonens, et en fin s'arresta aux isles vers Marmande¹.

Tel est le récit des *Commentaires*. Il est intéressant de le rapprocher des autres témoignages contemporains. Nous publions en appendice une lettre inédite de Coligny à la reine de Navarre, écrite du Port-Sainte-Marie le 24 décembre 1569, et qui donne précisément une relation de la ruine du pont. Elle permet d'abord de dater le fait d'une façon très précise: l'événement eut lieu la nuit du jeudi 22 décembre qui précédait le samedi 24. Monluc, nous l'avons vu, le place dans la nuit du mercredi au jeudi (21-22 décembre), mais il est très facile de concilier les deux indications: Coligny, dit, en effet, que la

pays d'Agenais du 27 au 29 juin 1563, publiés dans le tome xxix des *Archives historiques de la Gironde*, p. 34-36. Après l'édit d'Amboise, Sevin avait dénoncé Monluc comme violant la paix pour avoir pris des mesures tendant à assurer la garde de la ville d'Agen [Voir la curieuse étude publ. dans cette *Revue*, (t. xiv, p. 214-216, 500-501), par M. G. Tholin sur *La ville d'Agen au temps des guerres de religion*]. Monluc nourrissait donc contre le président une vive animosité: en envoyant son moulin « à bas la rivière », il se vengeait. De plus, ce moulin pouvait passer pour hérétique, et il était destiné à ruiner un pont huguenot. De toute façon, la farce était excellente et Monluc dut s'en frotter les mains.

¹ *Monluc*, éd. de Ruble, t. III, p. 376.

rupture survint le jeudi matin à quatre heures ¹. En revanche, les deux témoignages ne s'accordent pas sur l'heure : Monluc, sur la foi « des ennemys mesmes », affirme que le moulin arriva au pont vers une heure du matin. L'heure donnée par Coligny, témoin oculaire, est plus vraisemblable : il y a 20 kilomètres d'Agen au Port-Sainte-Marie, et Monluc dit lui-même que le moulin fut lancé vers onze heures du soir. Bien que le courant fût très rapide, il dut mettre plus de deux heures à franchir la distance. Mais voici un désaccord plus grave : Coligny écrit : « Quoÿ qu'à cause des grandes et conti- » nuelles pluyes, lad. rivière fust tellement enflée que nostre pont » eust beaucoup à souffrir, si est-ce qu'il avoit tenu bon jusques a ce » que, renflant lad. riviere d'heure a autre et a veue d'œil, elle est » devenue si impétueuse que la nuict de jeudi dernier, sur les qua- » tre heures du matin, elle rompit les cables et cordages d'un des » molins que nous avions ung peu au dessus dud. pont, lequel fut » porté et poussé par telle violence contre icelluy qu'il le rompit et » s'en alla tout a val l'eau. » Coligny attribue, comme on voit, la rupture à un simple accident. Le récit des *Commentaires*, si vivant, si joli, serait-il donc une simple « gasconnade », inventée après coup par l'imagination brillante de l'auteur ?

La question est très délicate. De l'examen des documents originaux semble, au premier abord, se dégager cette conclusion que Monluc a « brodé ». La lettre de Coligny est, en effet, confirmée par un autre document très important et très probant : c'est l'enquête, faite en janvier 1570, par le syndic Michel Boissonnade sur les excès commis en Agenais par l'armée des princes ; on y lit en deux endroits que le pont fut rompu « par la force et impiété de » lad. rivière de Garonne », « ou autrement par certain molin que » c'estoit destaché de hault ². » De plus, dans une lettre qu'il adressait au roi moins de trois semaines après l'événement, le 9 janvier 1570, Monluc fait allusion à la ruine du pont, mais n'ajoute pas qu'il en fut la cause : « Sire, le xxx^e du passé advertis Vostre Majesté » comme les Princes et jadis admirals avec leur armée estoient en- » cores deçà la rivière de Garonne, Mongomery et ses troupes

¹ Le marquis d'Aubais (*Pièces fugitives*, t. 1, p. 291) dit par erreur que le pont fut rompu dans la nuit du 15 au 16. M. de Ruble et, après lui, tous les historiens ont adopté cette date manifestement inexacte.

² Cf. *Archiv. histor. de la Gironde*, t. xxix, p. 72 et 75. — La publication de ce document, que nous analysons plus loin, est due à M. G. Tholin.

» delà, qui avoient perdu la commodité de leur pont¹. . . » Monluc, dont nous connaissons la vanité, s'il avait eu part à l'accident qui retardait la jonction des deux armées ennemis, ne l'eût-il pas orgueilleusement rappelé ?

Ce n'est pourtant pas dans les *Commentaires* que l'on trouve affirmée pour la première fois l'intervention de Monluc dans la rupture. Déjà, dans sa lettre justificative au roi, datée du 10 novembre 1570, et qu'il dicta aussitôt après le siège de Rabastens, quand il fut un peu remis de l'arquebusade, il revendiquait l'honneur d'avoir rompu le pont : « Et d'autant que lesdits sieurs avoient fait faire un pont sur la Garonne, pensant y passer en ce pays, et faire du pays de Condommois et d'Agenois comme d'une ville, *je leur rompis leur pont, et le mis si bien en pièces* qu'ils n'en sceurent jamais recouvrer que deux batteaux²... » L'affirmation est ici très nette ; mais on ne saurait l'accepter sans contrôle, en raison même du caractère du document qui la contient. Cette lettre, en effet, qu'il faut considérer comme une première ébauche des *Commentaires*, n'est qu'un long exposé justificatif de la gestion de Monluc en Gascogne, écrit par lui au lendemain de sa disgrâce, alors qu'il se souciait avant tout de faire valoir aux yeux du roi ses moindres actes. La narration des *Commentaires* est entachée de la même suspicion : le livre est, d'un bout à l'autre, une apologie personnelle, et les faits y sont toujours présentés à la louange et à la plus grande gloire du principal acteur. Faut-il donc conclure que Monluc a imaginé son récit de toutes pièces et pour les besoins de sa cause personnelle ?

Nous ne croyons pas que l'on puisse l'affirmer d'une façon certaine. Le récit des *Commentaires* est très net, très circonstancié : il porte en soi des caractères d'authenticité qui ne peuvent être négligés. La chronologie en est rigoureusement exacte ; l'auteur y raconte heure par heure la journée du mercredi 21 décembre qui précéda la rupture du pont. Il dit comment l'idée de lancer un moulin flottant fut suggérée, quelques jours avant, dans un conseil tenu à Agen ; comment, au retour du trompette de Damville, il se décida à détacher le moulin du président Sevin. La communication qu'il fit de ce projet à trois personnages de confiance, le choix du moulin, l'envoi des six soldats mariniers chargés de le lancer à la dérive, la mort accidentelle de l'un d'eux survenue au cours de l'opération

¹ *Monluc*, éd. de Ruble, t. v, p. 261.

² *Monluc*, éd. de Ruble, t. iii, p. 443.

sont autant de détails très précis et très caractéristiques, où l'on ne sent aucune trace d'arrangement après coup. L'invention serait, à la rigueur, vraisemblable s'il s'agissait d'un fait de plusieurs années antérieur à la rédaction des *Commentaires*; on comprendrait alors que Monluc n'a pas songer à le travestir sans crainte d'être démenti, ou que son imagination se soit plu à l'embellir. Mais c'est moins d'un an après l'événement que fut publiée la lettre au roi où il affirme son intervention personnelle dans la rupture du pont¹: aurait-il osé affirmer aussi hardiment un fait matériellement faux, alors que Coligny et les autres chefs de l'armée des princes vivaient encore? La vanterise de Monluc était grande, mais non moins grande était sa circonspection, et la lecture attentive de tout son livre, la confrontation de son récit avec les documents originaux prouvent que, s'il n'a pas hésité à omettre des faits gênants pour sa cause, le souci constant de ne pas donner prise aux attaques de ses nombreux ennemis l'a gardé de toute inexactitude matérielle grave dans l'exposé des faits qu'il racontait.

Au reste, le récit des *Commentaires* et les documents originaux ne se contredisent pas d'une façon formelle. Il n'est pas impossible de les concilier. En effet, deux jours après l'événement, Coligny a parfaitement pu ignorer à quelle cause précise avait été due l'arrivée du moulin flottant contre le pont, et l'attribuer simplement à la crue de la Garonne. On s'explique aussi, à la rigueur, que les habitants du pays qui déposèrent dans l'enquête du syndic Boissonnade en janvier 1570, n'aient pas connu l'auteur responsable de l'accident un mois après qu'il se fut produit. Monluc semble n'avoir pas voulu ébruiter la chose: il laisse entendre qu'elle fut faite en grand secret; il se refuse à nommer les personnages qui l'aiderent à exécuter son projet, dans la crainte que le président Sevin les cite en justice devant les commissaires royaux chargés d'une enquête en Guyenne juste au moment où l'auteur des *Commentaires* dictait son livre². Enfin,

¹ M. de Ruble dit que cette lettre fut imprimée en 1571, chez Michel Jove, à Lyon (t. III, p. 449, note 1); mais M. Emile Picot a mentionné dans son Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild (Paris, 1893, gr. in-8°) une édition parue en 1570 (cité par M. T. de Larroque dans la *Revue de Gascogne*, 1894, p. 125).

² Il s'agit de l'enquête sur la vérification des finances et sur les excès commis au cours des troisièmes troubles, dont furent chargés Jean Tambonneau, président de la Chambre des Comptes de Paris, par commission du 3 octobre 1570 (voir le texte dans les *Arch. histor. de la Gironde*, tome

pour ce qui est de la lettre adressée par Monluc au roi le 9 janvier 1570, ne serait-il pas excessif de conclure d'un simple membre de phrase fort vague que son auteur ne fut pour rien dans la rupture?

En tout cas, la version qui lui attribuait cet honneur s'accrédita vite, même parmi les protestants. Dès 1573, c'est-à-dire dix-neuf ans avant la publication des *Commentaires*, La Popelinière, qui nous a laissé de toute cette campagne un récit très complet, donnait de l'événement la relation que voici : « Monluc en deschaina deux ou » trois (des moulins flottants) : ausquels il adjoignit encores quelque » nombre de bateaux, qui estoient chargés de grosses pierres ou » caillouz. Et afin qu'on ne se doutast d'autre chose que d'une escar- » mouche, il les garnit de mèches allumées, tellement qu'il sembloit » que ce fussent autant d'harquebuziers, parmi les ténèbres de la » nuit. Ce fait, sur la mi-nuit, il les laissa tous aller à val l'eau, » où le fil impétueux les emporta d'une si grande roideur, que la » force de trois ponts semblables à cestuy-ci, n'en eussent su sous- » tenir le moindre. Ainsi, et en un quart d'heure, l'œuvre de plu- » sieurs journées et de grans frais fut tout mis en pièces. De quoy » les protestans ne receurent moins de désplaisir que de dommage^{1.} Les exagérations de Monluc, s'il en a commis, ne sont rien, on le voit, à côté de cette romanesque relation : ce n'est plus un moulin, qui fut détaché, mais bien deux ou trois, plus « quelque nombre de » bateaux », chargés de cailloux ; ce train formidable, Monluc a su le rendre plus terrifiant encore en le garnissant de mèches allumées, qui lui donnaient, la nuit, l'apparence d'un énorme brûlot. De la Popelinière, d'habitude si mesuré dans son récit, et de Monluc, enclin aux exagérations vaniteuses,

Le plus Gascon des deux n'est pas celui qu'on pense.

Entre les témoignages simplement vagues et incomplets de Coligny et de l'enquête du syndic Boissonnade, et le récit dramatisé à plaisir

xxix, p. 81), du Gast, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, et Robert de Mondoucet, conseiller au grand conseil, par lettres du même jour (Archives départementales de la Gironde, B, 38, fol. 216-218). Voir sur cette enquête, à laquelle font allusion plusieurs passages des *Commentaires* (t. I, p. 5, t. II, p. 333, t. III, p. 456) une lettre du président Tambonneau, du 30 janvier 1571 (*Arch. hist. de la Gir.*, t. X, p. 563), et une lettre de Monluc au roi, du 25 décembre de la même année (éd. de Ruble, t. V, p. 290-291.)

¹ La Popelinière, *op. cit.*, t. I, fol. 367 v°.

de l'historien protestant, la vérité ne se trouverait-elle pas — *in media* — chez l'auteur des *Commentaires*? Quoi qu'il en soit, les historiens postérieurs ont accepté la version qui attribue à Monluc l'honneur de la rupture. D'Aubigné ne le nomme pas, mais il a eu son récit sous les yeux et il laisse entendre que le moulin fut détaché avec intention¹. De Thou dit formellement que Monluc ruina le pont « avec plus de bonheur que d'habileté » pour priver Damville de cette gloire². Il semble donc qu'il soit permis, sinon de conclure d'une façon absolument certaine, du moins de concilier, en attendant la découverte de nouveaux témoignages plus décisifs, le récit des *Commentaires* avec les documents originaux connus.

La rupture du pont, quelle qu'en fût la cause, était un gros événement, Monluc, qui en fut informé dès le jeudi matin (22 décembre) et qui envoya aussitôt des mariniers à Bordeaux pour y porter la bonne nouvelle, a longuement insisté dans son livre sur le « profit » qu'elle apporta : d'après lui, l'amiral avait l'intention de faire venir de l'artillerie de Navarreins, de s'emparer de toutes les places de la Garonne jusqu'aux portes de Bordeaux, et d'affamer cette ville : « Je ne scay, ajoute-t-il, s'ilz eussent eu Bourdeaux, s'ilz le pussent rendu aussi peu que la Rochelle; pour le moingz ils se pouvoient bien vanter, ayant eu Bourdeaux et tenant la Rochelle, qu'ils avoient le meilleur coing et le plus fort du royaume de France, tant par mer que par terre....³ » L'amiral avait-il un pareil dessein ? Il semble bien qu'il fût descendu dans le Midi pour y rallier seulement les troupes de Mongomery en Gascogne, de Monbrun en Languedoc, et se rabattre avec elles sur le centre de la France et sur Paris⁴. Aussi se préoccupa-t-il de rétablir au plus tôt ses communications avec la rive gauche de la Garonne, où trois cornettes de ses reitres étaient engagées et logées à Lavardac, entre

¹ « Le pont, qui avoit attendu le comte plus de quinze jours, fut rompu, par quelque moulin qu'on laissa dériver la nuit; l'eau estant grande, les pièces en furent emportées jusques à Sainct Maquaire. » (D'Aubigné, *Hist. univ.*, éd. de Ruble, t. III, p. 158.)

² De Thou, *Hist. univ.*, t. V, p. 667.

³ Monluc, t. III, p. 381.

⁴ C'est le dessein que lui prête Castelnau, qui dit le tenir de la bouche même de Coligny (cf. *Mém. de Castelnau*, liv. VII, chap. XII, cité par M. le comte J. Delaborde, *Gaspard de Coligny, amiral de France*, 1882, in-8°, t. III, p. 165-166).

le Port-Sainte-Marie et Nérac. Dans sa lettre du 24 à la reine de Navarre, il laissait espérer que dans peu de jours le passage serait de nouveau assuré et qu'il pourrait retirer non-seulement ses propres troupes qui avaient passé le fleuve, mais aussi toutes celles de Mongomery, cantonnées toujours à Condom, Nérac et Bruch. Le nouveau pont fut fait « soudain » dit la Popelinière, « de quatre grans » bateaux, dont il y en avoit deux attachez ensemble et couverts de « bonnes aisses, sur lequel quantité d'hommes pouvoient passer de » front¹. » Suivant Monluc, qui se vante d'avoir mis l'amiral quatre ou cinq jours dans l'embarras, « ne scaichant de quel boys faire » flesches, et logé chez Guillot le songeur, » on se contenta de faire » ung petit pont sur deux batteaux, qui y pouvoient passer seulement » cinq ou six chevaux au coup, et avec une corde tiroient les bat- » teaux, à la mode d'Italie. » Les trois cornettes de reitres engagées sur la rive gauche repassèrent la Garonne sur ce pont, après avoir été arrêtées quelque temps par la crue d'un ruisseau « qui passe au Pa- » ravis, monastère de religieuses.² » La Popelinière se trompe évi- demment en laissant entendre que toute l'armée passa la Garonne le 18 décembre: cette date, on l'a vu, est antérieure à la rupture du pont. Si ne faut pas la corriger et lire 28, elle s'applique sans doute au passage des reitres qui, à partir du 20, avaient séjourné au Mas- d'Agenais jusqu'à la Noël. De là, dit l'historien protestant, plusieurs partis de cavaliers, commandés par la Loue, coururent vers Ville- franche-de-Queyran, Bazas et, à travers les Landes, vers Roquefort, Saint-Justin et Mont-de-Marsan « pour se remplumer de leurs pertes » et y surprendre les moins advisez, puis retournant par Sos, Bruch » et autres villes de Gascogne reprindrent les troupes au Port de » Sainte-Marie le troisième de janvier mil cinq cent soixante et dix³.

Pendant ce temps, les troupes de Mongomery s'étaient enfin ébranlées. Elles se mirent aussitôt en devoir de franchir la Garonne sur le nouveau pont. La cavalerie passa d'abord, puis les gens de pied. L'opération fut longue: elle dura de cinq à six jours, s'il faut en croire Monluc, et ne se fit pas sans encombre. Le comte de Candale,

¹ La Popelinière, *op. cit.* t. I, f° 368 r°.

² Monluc, t. III, p. 385. — Le Paravis, Lot-et-Garonne, commune de Feugarolles, canton de Lavardac. — C'est dans ce couvent qu'était religieuse une des filles de Monluc, Marie.

³ La Popelinière, *op. cit.*, t. I, f° 368 v°.

gouverneur du Bordelais, à qui Damville, depuis sa brouille avec Monluc, avait confié le commandement des troupes royales en Guienne et Gascogne, vint d'Astaffort, avec M. de la Valette, donner une alarme aux troupes de Mongomery près de Bruch. De son côté, Fontenilles sortit d'Agen avec soixante salades et trois cents arquebusiers, passa la Garonne et surprit un parti ennemi, non loin du Passage, au petit village de la Rozie. D'Aubigné confirme Monluc et parle de la « grande longueur et incommodité » qui retarda l'arrivée des troupes de Béarn sur la rive droite¹. La Popelinière fait allusion aux continues escarmouches que l'on soutint contre les « Monlucois. » Il ajoute que le jour même où les deux armées protestantes se rejoignirent (3 janvier 1570)², « se presenterent quelques-uns devant Agen, pour occasionner Monluc de jeter quelques troupes sur la campagne. Mais il pouvoit dire comme cet ancien Romain à son ennemy, qui alors plus fort le vouloit attirer à la bataille : la conduite de ma guerre ne gist pas tant au maniement des armes que en la considération du temps auquel il faut combattre. Si leur donna-il pourtant tellement et si souvent à penser que, crainte de pis, on donna la retraite à la Loue et à ses compagnons³. » Cet éloge donné à la vigilance de Monluc par l'historien protestant nous rend plus acceptables les compliments que l'auteur des *Commentaires* s'adresse à lui-même pendant deux pages entières et permet de ne pas regarder comme une simple rodomontade la phrase si fière qui les termine : « Si j'eusse esté secouru d'argent seulement pour soldoyer des hommes, et que le roym'eust donné les companyes et gens d'armes que je demandois, j'eusse bien gardé à monsieur l'admiral de faire boire ses chevaux en la Garonne, et les restres de venir boire notre vin, car le comte de Mongomery n'eust jamais eu le loisir de les appeler, et en eusse eu bon marché⁴. »

¹ D'Aubigné, *Hist. univ.*, éd. de Ruble, t. III, p. 158.

² Cette date, donnée par la Popelinière, est confirmée par une lettre de Monluc au roi, du 9 janvier : « Mongomery et ses troupes ont joint des puis cinq ou six jours l'armée des princes... » (éd. de Ruble, t. V, p. 262).

³ La Popelinière, *op. cit.*, t. I, fo 368 v°.

⁴ La Cour eut un instant l'intention d'envoyer en Guienne, pour combattre l'amiral et les princes, une armée commandée par le prince dauphin, François de Bourbon, duc de Montpensier. Le 28 décembre 1569,

L'armée des princes et celle de Mongomery une fois réunies se mirent en marche pour traverser de nouveau l'Agenais et se diriger vers Montauban et Toulouse. Monluc, qui avait été informé de leur départ par « un personnage de la religion », auquel il avait accordé un permis de demeurer en sa maison, sortit d'Agen pour aller les voir passer près du château de Bajamont, propriété de M. de Durfort, frère du sénéchal d'Agenais : « Je sortis, dit-il, avec les » deux compagnies de gens d'armes, et les voyois tous passer à une » arquebousade de moy, et plus près encores, n'ayant moy que huit » ou dix chevaux, ayant laissé la cavallerie ung peu derrière moy; » que je ne l'avois pence mettre si bien à couvert que les ennemis » ne la peussent voir. Jamais homme ne se desbanda pour me ve- » nir reconnoistre... »¹ Une lettre de Monluc au roi, datée d'Agen, 9 janvier 1570, nous apprend qu'après avoir quitté le Port-St-Marie, les princes logèrent à Preyssas, et l'amiral à Lusignan, et qu'ils marchèrent vers Hautefage². Les *Commentaires* permettent de compléter leur itinéraire : après avoir logé au Pont du Cassé, l'armée protestante « tira » vers Monjoye et Saint-Maurin, où elle fit halte deux ou trois jours, puis elle descendit vers la Garonne et passa par la Magistère, las Peyres, Pommévic, Valence, d'où, suivant la Popelinière, elle partit le 19 janvier dans la direction de Montauban³. C'est de cette dernière ville que les princes datèrent un mandement qui, pour punir le Parlement de Toulouse d'avoir

Monluc annonçait au capitaine Gimont, qui commandait dans Auch, l'arrivée prochaine de ce secours (Arch. mun. d'Auch, BB, 5, f° 350 re). Mais le 9 janvier 1570, il écrivait au roi : « Je n'attendais autre chose que la » venue de monsieur le prince dauphin pour lui obéir, suvant ce que » Vostre Majesté m'avoit escript... duquel depuis n'ay sceu aucunes » nouvelles. » (Ed. de Ruble, t. v, p. 261). En réalité, la Cour songeait plus à négocier avec l'amiral qu'à renouveler la journée de Moncontour. [Voir sur ces négociations qui furent conduites par Téligny et Beauvais-Lanoë pour les protestants, Biron et Malassise pour le roi, le *Coligny* de M. le comte J. Delaborde, t. III, p. 176 et suiv.]

¹ *Monluc*, t. III, p. 389.

² Lettre de Monluc au roi, 9 janvier 1570 (éd. de Ruble, t. v, p. 261).

³ L'enquête du syndic Boissonnade est d'accord avec la Popelinière : elle mentionne la présence, le 17 janvier, des ennemis à Valence.

fait trancher la tête au capitaine Rapin, livrait le Languedoc à la dévastation, à l'incendie et au pillage¹.

L'Agenais n'avait pas été mieux traité. Le passage et le séjour de l'armée des princes avaient procuré à ce malheureux pays toutes les horreurs de la guerre. Ce n'était pas seulement pour se joindre avec Mongomery que l'amiral, après Moncontour, était descendu vers les riches plaines de la Garonne. Sans argent pour payer le contingent allemand, que Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, lui avait amené en juin et que Volrad de Mansfeld commandait depuis la mort de ce prince², Coligny conduisit ses reîtres, « qui estoient, » dit Lanoue, fort mal contens et demi-enragez d'avoir perdu leur « bagage, » dans un pays encore intact et « non mangé » pour les « rafraîchir ». On sait ce que ce mot veut dire dans la langue militaire de cette lamentable époque. Pendant les cinq ou six semaines qu'elle séjournait en Agenais (début de décembre 1569-mi-janvier 1570), l'armée des princes y commit les plus épouvantables dégâts³. Les témoignages contemporains sont, sur ce point, unanimes. La phrase très brève, mais significative de la Popelinière, qui dit simplement que « la licence du soldat estoit fort desbordée », les euphémismes de Lanoue, qui conseille aux capitaines d'imiter le sage exemple de Coligny, excellent pour refaire de nouveaux corps aux hommes⁴, sont complétés et éclairés par Monluc, qui dit dans son livre :

¹ Voir le texte de ce document dans l'ouvrage déjà cité de M. le C^o J. Delaborde, *Coligny*, t. III, p. 568-569 (n^o xxiv de l'Appendice).

² Lanoue raconte que le matin de la journée de Moncontour, les lansquenets et les reîtres n'ayant pas touché leur solde refusèrent de marcher (Lanoue, *Disc. polit. et milit.*, p. 823).

³ Une requête des habitants de l'Agenais au roi, publiée en appendice, évalue à 12 ou 15,000 hommes les forces de l'armée des princes unie à celle de Mongomery.

⁴ La Popelinière, *op. cit.*, t. I, f. 368 v°.

⁵ « Le plus long séjour que fit ceste armée fut vers les quartiers d'Agenois et de Montauban, où elle passa quasi tout l'hiver, et par le bon traictement qu'elle y reçut, se résirent comme de nouveaux corps aux hommes. A cecy doivent regarder ceux qui ont les charges militaires et ne faire pas comme les avares laboureurs, lesquels, pour ne donner jamais relâche à leurs terres, les rendent stériles ; aussi, quand, pour accroître leur gloire, ils harassent leurs soldats sans les rafraîchir, ils les accablent. » (*Disc. pol. et mil.* p. 834).

« Messieurs les princes et l'admiral demeurarent cinq *sepmaines* ou
» plus campés là où j'ay dit... Ils mangeoient leur saoul et faisoient
» grand chère, car ils avoient tant paty depuis la perte de Mon-
» contour, qui n'estoit possible de plus. Je croy qu'ils avoient plus
» d'envie de se reposer que de m'attaquer. »¹ Au lendemain même
du jour où commença l'évacuation du pays, le 9 janvier 1570, l'auteur des *Commentaires* faisait, dans une lettre au roi, le tableau
suivant de l'Agenais : « Et Dieu veuille qu'il (le Languedoc) soit
» mieux défandu que ceste pauvre Guyenne, en laquelle ont exercé
» infinies cruautés, vollaries, pilleries, bruslemens, saccaigemens
» et massacres, ayant tué tous les prestres où ilz sont passés, brus-
» lés toutes les esglises, ce pour faire perdre la mémoire de nostre
» religion. Ilz y ont tué une infinité de catholiques, tant d'hommes
» que de femmes ; et ne sont passés en lieu qu'ils n'ayent par ge-
» hennes et tourmens tué des hommes et des femmes, tout ce qu'il
» y avoit, mangé et après gasté tous les vivres, en tant qu'il ne sera
» possible à Vostre Majesté tirer ung seul soul de ce païs, auquel
» tout le peuple et les plus riches sont à la faim. »²

Quelques jours après que Monluc écrivait cette lettre et alors que l'armée protestante n'avait pas encore complètement évacué le pays, le 18 janvier, le syndic d'Agenais Michel Boissonnade adressait aux officiers de la sénéchaussée une requête aux fins de procéder à une information sur les excès commis par les « seditieux communément » appelés huguenaux, » et, plus particulièrement, par les armées des princes et de Mongomery. Cet important document, que M. G. Tholin a tiré des Archives municipales d'Agen et publié dans le t. xxix des *Archives historiques de la Gironde*, nous donne de ces excès un tableau très vivant et très précis, qui complète et confirme l'esquisse tracée par Monluc dans sa lettre au roi : « Lesquelz
» enemys et aussi ne se contentent de tenir les personnes et leurs
» biens en leur subjection, les ont thués, massacrés et fait mourir
» de cruelles mortz, forcé plusieurs femmes et viollé les filles, et,

¹ *Monluc*, t. III, p. 369. — Brantôme, parlant de « Messieurs les reys-
» tres », dit que l'amiral « les vous pourmena en ce bon pays d'Agenois, se
» donnant des ayses et des moyens jusques à la gorge. » (Brantôme, éd.
L. Lalanne, t. IV, p. 321.)

² Lettre de Monluc au roi, Agen, 9 janvier 1570 (éd. de Ruble, t. V, p.
263-264.)

apres avoir mangé tout ce qu'ilz trouverent esd. villes et maisons,
mis le feu aux monasteres et temples, maisons et granges, cons-
titués prisonniers jusques au pouvre laboureur et leurs enfens les
tenoient prisonniers en grande destresse, penduez en l'air, ayant
à l'entour de la teste une corde et bilhot au dernier pour leur
faire rançonner or ou argent, d'autres qu'on leur a mys les gros
poulees des mains dans les chains de leurs pistollets, mectre le
feu aux soles des piedz, les tenans en telle destresse et tourment
jusques à ce qu'ilz en avoient eu la rançon qu'ilz pouvoient, les-
quelles inhumanités ilz ont faict en tous les lieux où ils se sont
arrestés et passés, et mesmes au commencement ez villes de
Prayssas, Montclar, Saincte-Livrade, Montflanquin, Tournon et
autres, prinses et saizies par les cappitaines appelez Mauciet,
Chaussaulitz, Lasoulle, Carrère et plusieurs autres tant de cheval
que de pied qui firent une course despuis Montauban; et led.
camp et armée desd. enemyz descenduz aud. païs d'Agenois en
forme hostile se seroient emparés universellement dud. païs et
faict tout deguast en icelluy que l'ennemy peult faire, rompeu et
brisé les cloches desd. esglises, les portes et fenestres des mai-
sons, coffres, seurreures d'icieux descrouchetées, rompues, et
emporté tout ce que bon leur auroyt semblé, les esclitz et lietz,
mangé et beu les bledz et vins, thué et mangé tant de bestail que
autre ont conduiet ez autres lieux et places fortes qu'ilz tiennent
en ced. pais, ensemble empourté les foins, pailles, avoynes, bois,
et, que pis est, tant lesd. troupes que autres, quant n'en pouvoient
empourter lesd. vivres, y mirent le feu et myrent parmy les flans
les bledz et les vivres qui leur restoyent et persoient les thou-
neaux et barriques remplys de vin, les laissant et faisant thumber
par terre dans les caves, chaiz et autres lieux où estoient, et le
semblable a esté faict comme dessus tant par lesd. jadis admiral
que Mongomery et leurs troupes de reistres et autres gens tant
de cheval que de pied, c'estant aussi emparés des villes d'Ai-
guilhon, le Port-Saincte-Marie, Clermont-Dessoubz, Bazex que
autres divers villes, et par toutes les villes et villages qu'ilz ont
passé. » ¹

Ce tableau vraiment poignant, où s'étalement dans toute leur horreur
la cruauté sauvage et la brutalité stupide d'une soldatesque effrénée,

est confirmé par les dépositions de seize témoins, habitants du pays, hommes de robe, marchands, curés de village. Tous « concordeablement » attestent que l'armée des princes, tant à l'aller qu'au retour, commet des actes tels « que si l'ennemy infidele, barbare et turc estoit en ce pouvre pays d'Agenois et Gascoigne, n'en eusse fait ny n'en fairoitaultant, comme ils croyent. » Les témoins originaires de Valence, Jehan Dupoy, marchand, M^e Marc Dueros, notaire royal, Bernard Pellissier, praticien, Symont et Guillaume Terloux, frères, marchands, affirment « avoir veu hier mesmes les enemyz ez envyrons dud. Valence faire les susd. boute-feu, saccage et autres cas execrables. » Un vieux prêtre, M^e Jehan Delmejanet atteste qu'on lui a pris tous ses vivres, « en façon qu'il n'a remède que de mandier. » Et voici la conclusion, le cri unanime poussé par tous ces pauvres gens : « Au moien du séjour et passage que lesd. enemys ont fait en ce pais d'Agenois led. pais universellement a esté pilhé et saccagé et tellement ruyné qu'il ne y est demeuré vivres aucunsoit pour les hommes ou bestail, ny bestail aussy que bien peu, et veoit-on que le peuple d'iceluy de meure en telle pouvreté que la plus part sont fameliques, mendians et mallades, le pais tellement déguasté, bruslé et ruyné qu'il est presque du tout inhabitable, estant de fame et de home, de tous vivres, meubles, fruitz et autres choses convenables à la nourriture de l'homme¹. »

La ville d'Agen, épargnée par les ennemis, avait pourtant souffert aussi des effets de l'invasion. Menacée d'une attaque, elle fut astreinte, pendant près de trois mois, à la dure obligation de loger cinq compagnies de pied, commandées par les capitaines Raphaël, Castella, Monpeyran, Darmavaille et de Castéra, et deux de cavaliers, celles de Monluc et de Fontenilles. De plus, une foule d'habitants de la campagne, à l'approche de l'ennemi, s'était réfugiée dans la ville et y avait vécu plus d'un mois ; plusieurs de ces fugitifs, se donnant comme soldats, avaient profité du désordre pour consommer des vivres sans payer. Enfin, pour mettre Agen en état de défense, Monluc, nous l'avons vu, avait fait démolir nombre de maisons et de granges : une partie de la ville était donc en ruines. La guerre n'avait pas été plus profitable aux habitants des villes que l'ennemi avait épargnés qu'à ceux des campagnes sur lesquels il

¹ Archives historiques de la Gironde, t. xxix, p. 76.



avait impunément exercé sa rage : de toute façon le petit peuple en payait les frais.

La misère était telle que les Agenais adressèrent au roi une requête pour lui exposer le pitoyable état du pays. Ce document, que l'on trouvera publié en appendice, confirme les dépositions contenues dans l'enquête de Boissonnade : on y retrouve un tableau complet, quoique plus résumé, des excès auxquels se livra l'armée des princes. Un seul détail nouveau, mais significatif, est à relever : le passage de ces soudards infecta le pays de maladies contagieuses dont sont mortz et meurent tousjors ung grand nombre de personnes ». En conséquence, les Agenais demandèrent au roi d'être déchargés des tailles, taillon, crues et autres subsides pour la présente année et la suivante, proposant qu'on y suppléât par la vente des biens et des fruits des rebelles qui ont pris les armes. Le 6 juillet 1570, à Gaillon, le Conseil privé délibéra sur cette requête. Par lettres patentes, datées de Saint-Germain-en-Laye, 11 août 1570, Charles IX, en considération des « grands pertes, ruynes, afflictions et calamitez par eux souffertes », exempta les Agenais de toutes tailles ordinaires et extraordinaires, à l'exception du taillon, pour une année comprenant le dernier semestre de 1570 et le premier de 1571. Nous publions ce document en appendice ¹.

De tels malheurs étaient-ils capables d'émouvoir les âmes rudes et passionnées des contemporains ? On a, pour le croire, les témoignages de deux des principaux acteurs de ces terribles événements. Deux ans après qu'il les eut racontés dans ses *Commentaires*, œuvre d'apologie personnelle et de passion encore brûlante sur laquelle il n'est pas permis de le juger d'une façon définitive, Monluc adressait au roi, du fond de sa retraite, ce *Discours sur le fait de la paix*, dont on a pu dire très justement qu' « aucun de ses écrits n'a l'ampleur de ce testament politique »². Il y dénonçait avec éloquence « la nécessité en laquelle les gens de guerre ont réduit le peuple, » et concluait que vouloir mettre fin à de tels maux par la guerre, « ce seroit estaindre le feu avec le feu ». Il y rappelait le misérable état de la Guienne, « ce pouvre pays que semble estre aban-

¹ Je dois la transcription de ces deux documents à l'inépuisable obligéance de M. Tholin.

² M. Tholin, dans son étude sur *La ville d'Agen pendant les guerres de religion* (*Revue de l'Agenais*, t. XVI, p. 28-29).

» donné de Dieu et du monde», et songeait sans doute aux horreurs dont elle avait été le théâtre en 1569, lorsqu'il poussait ce cri de pitié : « O Sire, je vous supplie très humblement considérer en quoy vous « estes aujourd'hui parmy les autres princes, et en quelle nécessite » et ruynes est vostre royaume, et mectés fin à tous ces meurtres et pertes que journellement vous faictes de voz sujectz... ». Ce appel à la concorde et à la paix religieuse, sorti de la bouche du vieux capitaine, on le retrouve, trois ans plus tard, sur les lèvres du jeune prince qui avait, lui aussi, vu de près les exploits des rétines allemands dans l'Agenais. C'est d'Agen que le roi de Navarre datait le 21 décembre 1576, ce beau manifeste « à la noblesse, ville et » communautez du gouvernement de Guyenne », où il osait dire : « La religion se plante au cœur des hommes par la force de la doctrine et persuasion, et se confirme par l'exemple de vie, non par le glaive. Nous sommes tous François et concitoyens d'une même patrie : partant il nous fault accorder par raison et douleur et non par la rigueur et cruauté qui ne servent qu'à irriter les hommes¹. Il dut se rappeler aussi la terrible campagne de 1569 lorsqu'il promulgua d'Agen, le 1^{er} avril 1577, ces ordonnances militaires² qui proclamaient la liberté du commerce et du labourage, rendaient les capitaines responsables de la conduite leurs soldats, et punissaient des peines les plus sévères le viol, la « picorée », le pillage, l'incendie, en un mot tous les excès dont les soudards de l'armée des provinces s'étaient rendus coupables en Agenais.

¹ *Monluc*, éd. de Ruble, t. v. p. 299-324.

² *Recueil des lettres missives de Henri IV*, éd. Berger de Xivrey, t. I. p. 116.

³ Voir le texte de ce document dans le t. xxix des *Archives historiques de la Gironde*, p. 145-150.

APPENDICE

I. - Rapport d'espion sur le passage des princes à Clairac et leur marche sur Aiguillon.

s. l. n. d. (Clairac, 28 novembre 1569).

Monsieur,

Ce jourd'huy, enyron les neuf heures du matin, au dela de la riviere de Lot devant ceste ville et tout d'un coup et sans attendre aultres nouvelles, j'ay veu arryver quatre ou cinq trompettes qui se sont myses a sonner haultement, ou pas a pas vis elles suyvoient enyron de douze ou quinze cens chevaux du moings, montés, bien armés et en bel equipage a les veoys, avecques leurs cornettes deplyées, lesquelles, combien que icelles aye toutes veues, n'ay eu la commodité de les compter, qui tiroyent le chemin d'Aiguillon, entre lesquelles il y avoient quelques cornettes angloyses, comme on dict, qui sont logées a Polart¹, les aultres a Coloignes, Saint-Bris, et tout aux enyvrions dud. Aguillon ; et en ceste ville ny a aucun de logé que mons^r de la Case avec quelques gens; et sont couryr le bruyct que messieurs les princes et admirai logent a Myt vers Autefaye et s'en viennent a Agen; et ceulx icy tiennent qu'ilz viennent ce

¹ *Polar* ou mieux *Poulard* était le nom d'un fief très étendu, composé de nombreuses métairies, possédant une petite église ou chapelle, dont, il y a quelques années, on voyait encore les restes à demi effondrés de l'autre côté de la route qui passe actuellement le long de la maison d'habitation. L'ensemble de ces constructions formait un écart du bourg de Saint-Brice. Le domaine de Poulard payait la dîme à l'abbaye de Clairac; en 1576 il devint la propriété de la famille de Salomon, qui l'érigea en fief. J'emprunte ces renseignements à une intéressante note que Mlle H. de Bellecombe a bien voulu très gracieusement me communiquer par l'entremise de M. G. Tholin.

jourd'huy prendre led. Aguillon, comme ilz commencent desja l'attaquer, et le Port, avecques les forces de monsieur le conte qui sont de dela, passent de deça la rivyere vers Moneurt et led Aguillon, auquel lieu ilz ont ja pris les basteaulx. Le cappitaine de Monthazet le vieux est dans led. Aguillon, qui est fort regretté de leur part qu'il y soiet, car ilz ont eu sauvegarde pour sa maison.

Mons^r de la Caze et quelques cappitaines sont arrivez à Clairac et ont faict lever tous les basteaux pour faire passer toute l'infanterie a Clairac. L'armée de messieurs les princes est dela la rivyere, et n'avoient encore pris Aguillon, mays estoient après et l'avoient sommé deux foys. L'on ne sçayt où ilz vont, sinon qu'ilz se veulent joindre avant a Clairac. Je m'asseure qu'ilz n'y toucheront riens car ilz n'y arrestront guyeres. Il sera bon que vous ne soyez point a Castelnau et que l'on ne sache où vous irez.

[*Au dos :*] Avis et nouvelles des ennemis.

(Bibliothèque Nationale, mss. fr. 15.548, fol. 160 [188 de l'ancienne foliation]. — Original).

II. — Lettre de Coligny à la reine de Navarre.

Port-Sainte-Marie, 24 décembre 1569.

Madame,

Je sçay bien le contentement que ce vous est d'entendre des nouvelles de ceste compagnie ; aussi je ne faulx pas a vous en faire sçavoir le plus souvent que je puis. Et ces jours passez mesmes, en faisant une depesche a Angoulesme, je n'ay pas oublié à vous en faire une charger le porteur d'icelle d'aller, s'il estoit possible, la vous porter jusques a la Rochelle ; et s'estant encore offerte la presente occasion, je n'ay pas voulu faillir de vous advertir, Madame, que Monsieur vostre filz est en tres bonne santé, graces a Dieu, et toute ceste compagnie aussi, comme vous pourrez plus a plain veoir par les lettres qu'il vous escript, et vous dire aussi comme depuis dix ou douze jours nous sommes en ce lieu ou nous avions dressé ung pont de bateaulx sur la rivière de Garonne et desja par trois ou quatre jours on avoit passé dessus mesmes quelques troupes de nos cavallerie, tant de François que de reistres ; et quoy qu'a cause de

grandes et continues pluies, lad. riviere fust tellement enflee que nostre pont eust beaucoup a souffrir, si est ce qu'il avoit tenu bon jusques a ce que, renflant lad. riviere d'heure a autre et a veue d'oil, elle est devenue si impetueuse que la nuit de jeudi dernier, sur les quatre heures du matin, elle rompit les cables et cordages d'un des molins que nous avions ung peu au dessus dud. pont, lequel fut porté et poussé par telle violence contre icelluy qu'il le rompit et s'en alla tout a val l'eau. Toutesfois nous avons commencé a remedier a cest inconvenient et y avons desja de telle sorte pourvu que je vous puis assurer que, avec l'aide de Dieu, nous aurons dans peu de jours si bien et seurement accommodé le passage que nous retirerons à nous non seulement noz troupes qui estoient passees dela, mais aussi Monsieur le conte de Montgommery et toutes les siennes. Cela fait, nous adviserons a ce que nous aurons a faire, de quoy je ne fauldray d'advertisir Vostre Majesté par seure voie. Au reste, j'attends en bonne devotion les nouvelles de Vostre Majesté et estime bien n'estre plus guieres sans en avoir par quelque voie que ce soit, ou par M^r de Renty ou par M^r de Thelligny, lequel j'ay chargé de beaucoup de particularités a vous dire. Je présenteray en cest endroit mes tres humbles recommandations a voz bonnes graces et prierau Dieu, Madame, vous donner avec augmentation des siennes en toute prosperité tres longue et tres heureuse vie.

Du Port Sainte Marie, le xxiii^e decembre 1569.

[*De la main de Coligny :*] Je ne scay si ceste lettre pourra parvenir jusques a Vostre Majesté, qui est cause que je n'oze vous mander beaucoup de particularitez que je ferois sans cela. Je vous diré que, graces a Dieu, tout ce porte bien icy. Monsieur le mareschal Danguille m'a envoyé son secretaire Viart pour m'exorter a la paix et pour m'offrir toutes les seuretés que je vouldrois demander, et entre autres me proposant la conté de Neufchastel. Je luy ay faict responce que, voyant ung seur estableissement pour la religion en ce royaume, j'accepterois toutes conditions et feusse aux despens de ma vie. Je veoy bien que ce sont toutes trumperies, et mesmes la Vallette publie partout que la paix que le roy nous veust donner, il la veust signer de la pointe de son espée.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

CHASTILLON.

[*Au dos :*] A la Royne de Navarre.

(Bibliothèque Nationale, fonds Baluze, 151, n° 4. — Original).

III. — *Requête des habitants de l'Agenais au roi Charles IX.*

(début de 1570.)

Au Roy.

Sire,

Les manans et habitans de vostre pays d'Agenois, voz tres humbles et tres loyaulx subjectz, supplient tres humblement Vostre Majesté entendre les pouvretés, miseres et calamités esquelles sont reduitz et detenuz pour l'injure du temps et troubles suscite par les enemis de Vostre Majesté et coreurs, et par les oppressions foulles, despences et ruynes qu'ilz ont souffert et souffrent encore jurnellement pour en ces derniers troubles avoir norry et entreten a leurs despens ung grand nombre de gens de guerre que vostre service ont passé et repassé et séjourné audict pays qui ont faict de despenses si grandes, excessives et extraordinaire dont le peuble a esté grandement foulé et vexé et encores plus par l'arme et camp des princes de Navarre, de Condé et du jadis admirall, qui sont dessendus au dict pays d'Agenois et illec ayant jointet leur arme avec le camp de Mongomery, en nombre, comme l'on disoit, de douze a quinze mil hommes, tant françois que alemans, reistres et estrangiers, occupparent le dict pays et y ont exercé toutes les cruaultés que l'enemi infidelle et barbare a acoustumé de comeecter sur le crestien, et, non contens d'avoir mangé, consummé et despendeu tous les bledz, vins, vivres, foins, pailles, avoynes et autres grains qu'ilz y ont treuvé, ont aussi pillé, saccagé et volé tout ou argent, meuble et bestaill dudit pais, bruslé et mis en deguastation un grand nombre de villages et maisons, granges, ediftices et bastimens en icelluy, ont thués, meurtris et massacrés une grande partie du peuble, prins et constitués prisonniers des plus riches et ayzés d'icelluy, lesquelz ils ont rassonnés et oultre ce par geynes questions et tourmens estranges ont faict descouvrir et desceler tout le meilleur meuble et tresor que les gens du dict pays avoient caché sur leur venue, craignant leur fureur et rage; et ce que les enemis n'ont eu comodité d'empourter ont gasté, bruslé et mis en ruynes, ont fourcés et viollees ung grand nombre de femmes et filles, ruynées et bruslees les esglises et monastaires et en telle rage et fureur ont demeuré troys moys ou plus dans ledict pais et jusques

ant qu'ilz n'avoient moien d'y pouvoir treuver aulcungs autres
bures tant pour eux que leurs chevaux, qui les en auroit faict
esloger; et, en partant, rompirent portes, fenestres, vitres, coffres,
creures, tables, chelitz et autres choses qu'ilz n'en pouvoient por-
ter ez lieux et maisons ou estoient logés, et infectarent ledict pays
de plusieurs maladies contagieuses qui durent encores audict pays,
dont sont mortz et meurent tousjours ung grand nombre de per-
sonnes et de la famine qu'ilz souffrent et endurent, de sorte qu'on
ne peult yeoir et contempler au dict pays autre chose que misere,
ouvrete et desolation du peuble qui n'a eu le moien ny puissance
de cultiver, labourer et ensemencer les terres comme ilz avoient
coutumé, que non-seulement leur est ung domaige present mais a
advenir a la prochaine annee. A ceste cause, Sire, supplient tres
umblement Vostre Majeste, en concideration de ce que ledict peu-
ble vous a esté tousjours et sera a jamais tres loial et fidelle a paier
les debvoers de tailhes et autres subcides et que a present ilz n'ont
moien a leur grand regret ny puissance aulcune de satisfaire aus
dicts tailhes, tailhon, creues ne autres subcides acoustumés au dict
pays et qu'il seroit impossible y pouvoir donner ordre et satisfaire,
qu'il vous plaise avoir pitié du peuble tant affligé et les descharger
tant pour la presente annee que la prochaine advenir desdicts
tailhes et tailhon, creues et autres subcides et au lieu d'icelles faire
rendre les biens immeubles et fructz de ceulx qui ont pourté et
portent les armes contre Vostre Majesté, dont pourra recouvrer
beaucoup plus de sommes que ne montent lesdicts tailhes, tailhon,
creues et autres subcides, et, ce faisant, donerés moien a voz pou-
bres subjets d'iceulx remetre en nature, cultiver les terres, rediffier
leurs maisons et autres bastimens, dont apres Vostre Majesté pourra
aysement retirer lesdictes tailhes et subcides. Et lesdicts supplicants
orient Dieu que luy plaise conserver et maintenir icelluy en pros-
perité, saincté et longueur de vie.

CAMUS, député.

Au Roy.

Respondu au Conseil privé tenu a Gaillon le v^e juilliet v^e LXX.
[Cote :] Requête pour presenter au Roy pour le pays d'Agennoys.
(Archives de l'hôtel de ville d'Agen, Original, papier, CC, 70).



*IV. — Lettres patentes du roi Charles IX accordant à l'Agenais
exemption des tailles pour une année.*

(Saint-Germain-en-Laye, 11 août 1570).

CHARLES, par la grace de Dieu roy de France, a nostre amé et feal conseiller le general de noz finances estably a Bourdeaulx, salut et dilection. Ayant faict veoir en nostre conseil privé la requeste a nous presentee de la part de noz chers et bien amez les manans et habitans de nostre pays d'Agenois a ce que, pour les causes y contenues ayant mis en consideration les grandes pertes, ruynes, afflictions et calamitez par eux souffertes, nostre plaisir fust les quicter et descharger de la contribution en noz taille, taillhon, aydes, creues et autres subsides. Nous, pour ces causes et autres a ce nous mouvans, avons lesdits supplians quictez, exemptez et deschargez, quictons, exemptons et deschargeons du fait et contribution a nos dictes tailles, subsides et autres impositions tant ordinaires que extraordinaires, fors et excepté le taillon, pour une annee entiere, a deduire et defalquer moiety sur la presente et l'autre moiety sur l'annee prochaine, sans qu'ilz puissent estre contrainetz au paiement des dictes tailles et subsides pour ledict temps desquelles, a quelques sommes, pris et estimation qu'elles se puissent monter, leur avons, en consideration desdictes pertes, ruynes, afflictions et calamitez, faict et faisons don par ces presentes signees de nostre main. Si vous mandons, ordonnons et enjoignons par ces dictes presentes que, faisant lesdits supplians jouyr et uzer de noz presens don et grace, vous les faictes par le receveur de nos dictes tailles dudit pays tenir quictes, paisibles et deschargez du paiement de nos dictes tailles et autres subsides pour la dicte annee, a deffalquer ainsy que dict est, sans que, par faulte dudit paiement, ils puissent estre contrainetz ne molestez en leurs personnes et biens, voulans pareillement nostre dict receveur en estre tenuz quictez et deschargez et la somme a quoy reviendroit lesdictes tailles et subsides pour la dicte annee passee et allouee et rabatue en ses comptes par nos amez et feaulx les gens de noz comptes, le mandant ainsy le faire sans difficulte en y rapportant ces presentes et recongnoissance desdicts supplians sur ce suffisante seulement. Car tel est nostre plaisir, nonobstant les ordonnances faictes sur l'ordre et distribution de noz finances et

autres quelconques a ce contraires ausquelles pour effectuer ces
presentes et sans y préjudicier en autres choses, nous avons derogé
et derogeons a la derogatoire de la derogatoire y contenue de nostre
pleine puissance et auctorité royal.

Donné a Saint-Germain-en-Laye, le xi^e jour de aoust l'an de grace
mil cinq cens soixante et dix et de nostre regne le dixiesme.

CHARLES.

Par le Roy en son Conseil,

CLAUSSÉ.

(Archives de l'hôtel de ville d'Agen, Original, parchemin, CC, 70).

